

Organes de la haute direction

Le principal organe décisionnel du ministère est le Comité exécutif qui se réunit chaque semaine et se compose du sous-secrétaire d'État (président), des deux sous-ministres (Affaires politiques et Commerce extérieur), des douze sous-ministres adjoints responsables des secteurs géographiques et fonctionnels, du conseiller juridique du ministère et du président de l'ACDI. Les décisions prises par le Comité exécutif peuvent servir de base aux recommandations présentées aux ministres. Ce comité est l'organe de discussion et de décision en matière de politique et d'administration générales; il fournit donc des lignes directrices générales sur les priorités de la politique étrangère et sur les questions connexes de ressources et de gestion.

Il existe en outre plusieurs autres comités formés de hauts fonctionnaires (dont le niveau peut aller de celui de directeur général à celui de sous-ministre) qui traitent des questions opérationnelles courantes, des orientations administratives et politiques, des questions administratives, de vérification et d'évaluation, d'amélioration de la gestion, et de questions relatives à la discipline.